

REGLEMENT

La participation à l'opération **HAUTE-SAVOIE AU SOMMET** implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement.

Principes

- La manifestation est gratuite, ouverte à tous, sans restriction d'âge ;
- Aucune inscription n'est nécessaire ;
- La manifestation ne fait pas l'objet d'un chronométrage et elle est sans classement, sans départ et sans arrivée ;
- Le Département se réserve le droit d'annuler l'évènement en cas de mauvaises conditions météorologiques ou autres évènements le nécessitant.

Respect du Code de la route

- Tous les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation publique et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité ;
- Même si la route est fermée aux véhicules motorisés, les participants doivent circuler sur la partie droite de la chaussée afin de garantir leur propre sécurité, et celle des autres participants en montée et en descente.
- Chaque participant, qu'il soit en vélo musculaire, en vélo à assistance électrique, en engins de déplacement personnel motorisés électriques (EDPM), à pieds, ou tout autre mode actif, peut effectuer chaque montée à son propre rythme pendant le créneau horaire prévu à cet effet. En dehors de cette période, lorsque la route n'est plus réservée, le participant est entièrement responsable en cas de problème.

Respect de l'environnement

- Les participants se doivent de respecter l'environnement et la nature qui les entourent ;
- Les participants doivent veiller à ne jeter aucun déchet ou détritux sur la voie publique ou dans la nature et à ramener tous leurs déchets (emballages alimentaires, récipients, chambre à air usagée...) et les apporter directement dans les poubelles et les zones de collecte et de tri des déchets.

Participants

- Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle ;
- Chaque participant s'engage à respecter autrui sur le parcours et à limiter la prise de risques au maximum sur la descente ;
- Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte, parents, tuteurs légaux, ou éducateurs, professionnels ou bénévoles, diplômés ;
- Les participants sont tenus d'être vigilants et prudents, même en peloton ;
- Le port du casque n'est pas obligatoire, mais très fortement conseillé. Il est obligatoire pour les mineurs ;
- Le certificat médical n'est pas obligatoire. Cependant, il est conseillé aux participants, à titre préventif, de passer un examen médical annuel préalable à toute activité sportive.